

Pour effectuer un arbitrage portant sur le **produit structuré M Ambition 2 \***, au sein de votre contrat assuré chez **Generali Vie**, nous vous invitons à réunir les éléments suivants :



- Le bulletin d'arbitrage complété et signé.
- L'avenant spécifique **M Ambition 2 \*** complété et signé.

*\* L'enveloppe étant limitée, la commercialisation du support peut cesser à tout moment sans préavis, avant la date limite de souscription.*



**Conseil meilleurtaux Placement :**

- L'investissement doit s'envisager sur une période d'investissement pouvant courir jusqu'à l'échéance du produit structuré.
- Nous conseillons aux souscripteurs âgés de plus de 70 ans d'éviter cet investissement.



**Merci de renvoyer votre dossier complet sous enveloppe libre, sans affranchir, (réception au plus tard le 31/10/2022) :**

**meilleurtaux Placement - MeilleurPlacement**  
**Libre Réponse N°64323**  
**35049 Rennes Cedex**



**Besoin d'aide ?**

**Par téléphone : 01 47 20 33 00, du lundi au vendredi de 9h à 19h**  
**Par email : [placement@meilleurtaux.com](mailto:placement@meilleurtaux.com)**



## Signature(s)

Le Souscripteur/L'Adhérent reconnaît avoir reçu les documents d'informations clés pour l'investisseur, notes détaillées et/ou tout autre document d'information financière équivalent prévu par la réglementation, des supports en unités de compte sélectionnés dans le présent Bulletin, et pris connaissance de leurs principales caractéristiques.

Les documents d'informations clés pour l'investisseur, notes détaillées et/ou tout autre document d'information financière équivalent prévu par la réglementation, des supports en unités de compte présents au contrat sont disponibles sur simple demande auprès de son Courtier/Intermédiaire d'assurance ou via le site internet des sociétés de gestion.

**Le Souscripteur/L'Adhérent déclare avoir été clairement informé qu'en investissant sur des supports en unités de compte, il prend à sa charge le risque lié à la variation des cours de chacun de ceux qu'il a souscrits.**

Fait à \_\_\_\_\_,  
le

**Signature  
du Souscripteur/de l'Adhérent**

**Signature  
du Co-Souscripteur/du Co-Adhérent**

### Données personnelles du Souscripteur/de l'Adhérent :

Pour toute information sur le traitement des données du Souscripteur/de l'Adhérent et sur ses droits, Generali Vie l'invite à consulter l'annexe « Information sur le traitement de vos données personnelles /des données personnelles de l'Adhérent » figurant dans la Note/Notice d'information valant Conditions générales du contrat ou sur le site : [www.generali.fr/donnees-personnelles/information-clientsEP](http://www.generali.fr/donnees-personnelles/information-clientsEP).

Numéro du contrat/de l'adhésion \_\_\_\_\_  
Nom du Souscripteur/Adhérent \_\_\_\_\_  
Prénom du Souscripteur/Adhérent \_\_\_\_\_  
Date de naissance

Nom du Co-Souscripteur/Co-Adhérent \_\_\_\_\_  
Prénom du Co-Souscripteur/Co-Adhérent \_\_\_\_\_  
Date de naissance

**Ce feuillet fait partie intégrante d'un ensemble de 2 pages  
dont la 2<sup>ème</sup> page comporte la signature du (des) Souscripteur(s)/Adhérent(s).  
L'ensemble du document a été réalisé et complété en une version,  
imprimée et remise en trois exemplaires identiques.**



\* 0 1 3 8 5 \*

1<sup>er</sup> exemplaire : Assureur - 2<sup>ème</sup> exemplaire : Courtier/Intermédiaire d'assurance - 3<sup>ème</sup> exemplaire : Souscripteur(s)/Adhérent(s)

2/2

CONDITIONS SPECIFIQUES  
D'INVESTISSEMENT SUR  
M AMBITION 2  
(FR001400C5H5)



**Generali Vie,**  
Generali Vie, Société anonyme au capital de 336 872 976 euros  
Entreprise régie par le Code des assurances 602 062 481 RCS Paris  
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris  
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre  
italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

**Tous les champs de l'avenant doivent obligatoirement être renseignés et celui-ci doit être accompagné d'une demande d'investissement. À défaut, votre demande d'investissement ne pourra être prise en compte.**

**Attention pour pouvoir être pris en compte cet avenant doit impérativement être retourné à l'assureur au plus tard le : 7 novembre 2022**

Souscripteur/ Adhérent : \_\_\_\_\_ Numéro de contrat (si existant) : \_\_\_\_\_  
Co-Souscripteur\*/ Co-Adhérent : \_\_\_\_\_ Libellé du contrat : \_\_\_\_\_  
Dénomination sociale : \_\_\_\_\_ Courtier : \_\_\_\_\_  
Représentée par\* : \_\_\_\_\_

*\*Ces données sont obligatoires en cas de co-souscription / Adhésion du contrat ou de personne morale, à défaut la demande de versement et/ou d'arbitrage ne sera pas prise en compte*

## Avenant d'Investissement

**Attention pour pouvoir être pris en compte cet avenant doit impérativement être retourné à l'assureur la veille de la date de réception permettant l'investissement conformément à la Notice d'Information valant Conditions Générales du contrat.**

**En cas de co-souscription, les stipulations prévues dans le présent avenant ainsi que l'ensemble des déclarations et engagements du Souscripteur, notamment les réponses apportées au questionnaire et la mention manuscrite figurant dans le pavé de signature, engagent de la même manière le Co-Souscripteur.**

**Dans le cadre de versement libre ou d'affaire nouvelle, merci d'ajouter votre bulletin correspondant. En cas d'arbitrage, vous pouvez remplir l'encadré ci-dessous ou joindre le bulletin d'arbitrage si l'investissement n'est pas à 100% sur ce fonds.**

J'effectue un arbitrage selon la répartition suivante :

Désinvestissement à partir d'un (des)supports en unité(s) de compte et/ou d'un (des) fonds Euros :

<u>Libellé du support</u>	<u>Code ISIN</u>	<u>Montant brut en euros ou en %*</u>
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Réinvestissement à 100% sur le support en unité de compte :

**M AMBITION 2 (FR001400C5H5)**

\*Rayez la mention inutile

## Caractéristiques principales & Conditions d'investissement

Par dérogation aux dispositions des Conditions Générales du contrat, ou de la Note **et /ou** Notice d'Information valant Conditions Générales, les conditions d'investissement sur le support **M AMBITION 2** sont les suivantes :

**Instrument Financier non garanti en capital ni en cours de vie ni à l'échéance**

Période de commercialisation : **du 06/09/2022 au 10/11/2022**

Sous-Jacent de référence : **L'Indice EURO iSTOXX ESG Performance 50 GR Decrement 45**

Description du Sous-Jacent de référence :

L'indice EURO iSTOXX ESG Performance 50 GR Decrement 45 est composé de 50 valeurs listées au sein de la zone euro non impliquées dans des controverses ESG (Social et Gouvernance) majeures grâce à l'utilisation de plusieurs filtres d'exclusion ESG basés sur des critères définis par Sustainalytics. Sont notamment exclues les entreprises :

- ✓ Qui ont une faible liquidité
- ✓ Qui ont une note de Controverse ESG Sévère de 5 (note maximale)
- ✓ Qui sont en violation avec, entre autres au moins un des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies
- ✓ Qui sont impliquées dans des activités liées à la production et/ou à la vente d'armes controversées
- ✓ Qui génèrent leurs revenus via des activités liées aux combustibles fossiles

Une fois les filtres d'exclusion appliqués, les actions restantes sont classées en fonction de leur risque rating ESG tel que déterminé par Sustainalytics. Les 50 entreprises ayant le risque ESG le plus faible sont sélectionnées sous la contrainte d'un cap sectoriel (pas plus de 7 actions par secteur) puis sont pondérées selon leur capitalisation boursière flottante (soumis à un plafond de 10% par entreprise). Ce processus de sélection et pondération est effectué trimestriellement.

Souscripteur :  
Co-souscripteur :  
Paraphe(s)

CONDITIONS SPECIFIQUES  
D'INVESTISSEMENT SUR  
M AMBITION 2  
(FR001400C5H5)



**Generali Vie,**  
Generali Vie, Société anonyme au capital de 336 872 976 euros  
Entreprise régie par le Code des assurances 602 062 481 RCS Paris  
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris  
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre  
italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 45 points d'indice par an, ce qui résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement. Si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

Par ailleurs, si le montant annuel des dividendes réinvestis dans l'Indice est inférieur au prélèvement forfaitaire de 45 points, la méthode de prélèvement forfaitaire d'un montant fixe de 45 points aura un impact plus important sur la performance de l'Indice en cas de baisse de ce dernier. Ainsi, en cas de baisse des actions composant l'Indice, la baisse de l'Indice sera accélérée et amplifiée car le prélèvement forfaitaire, d'un niveau constant de 45 points, pèsera de plus en plus fortement, relativement au niveau de l'Indice.

Pour plus d'informations sur l'Indice, veuillez consulter le site :

<https://www.zonebourse.com/cours/indice/ISTOXXESG-PERF-50-GR-D45-122614987/>

Code Isin : <b>FR001400C5H5</b>	Durée (hors remboursement anticipé) : <b>10 ans</b>
Émetteur : <b>Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A</b>	Date d'émission : <b>06/09/2022</b>
Garant : <b>Citigroup Global Markets Limited</b>	Date de constatation initiale : <b>10/11/2022</b>
Valeur nominale : <b>1000 €</b>	Date d'échéance : <b>18/11/2032</b>
Sous-jacent de référence : <b>L'indice EURO iSTOXX ESG Performance 50 GR Decrement 45</b>	

## Avertissement préalable à l'investissement du souscripteur

1- L'investissement sur l'Instrument financier constitue un placement risqué. L'attention du Souscripteur est expressément attirée sur le fait que tout investissement sur ce support ne comporte aucune garantie en capital ni en cours de vie ni à l'échéance. Dans l'hypothèse de la survenance du scénario le plus défavorable tel que présenté dans la Documentation remise au Souscripteur préalablement à l'investissement, celui-ci est informé et a conscience du risque de perte totale de son investissement.

Les revenus ou pertes annoncés dans la Documentation remise au Souscripteur s'entendent hors frais liés au contrat d'assurance vie, ou de capitalisation, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

2- Dans tous les cas, l'Instrument financier est également exposé aux **RISQUES** suivants :

**RISQUE DE CREDIT** : Le Souscripteur est exposé au risque de crédit de l'Émetteur de l'Instrument financier et/ou de son Garant (faillite ou défaut de paiement). Il peut subir une perte en capital totale et le remboursement du capital investi dans l'Instrument financier peut être nul.

**RISQUE DE MARCHE** : Du fait de l'évolution des marchés, la valeur de l'Instrument financier peut varier fortement. Les titres vendus avant la date de remboursement risquent d'enregistrer une moins-value par rapport au prix d'acquisition, notamment en cas d'évolution défavorable des conditions de marché. Ainsi, il y a un **Risque de perte en capital non mesurable à priori**, en cas de désinvestissement anticipé (du fait d'un rachat, d'un arbitrage, d'un transfert ou du dénouement par décès ou terme) et à l'échéance de l'Instrument financier. Dans ces conditions le remboursement du capital investi dans l'Instrument financier peut être nul. Le Souscripteur supporte les mêmes risques en cas de disparition des indices de référence, le Souscripteur étant alors remboursé à la valeur de marché au jour de la disparition de l'indice.

3- Les données historiques relatives aux performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des résultats futurs.

## Article I – Modalités d'investissement, de désinvestissement et de frais

L'investissement sur **M AMBITION 2** est réservé aux seules opérations de versement et/ou arbitrage. La demande d'investissement sur le support **M AMBITION 2** pourra ne pas être prise en compte ou être prise en compte partiellement en fonction du nombre de parts émises par l'émetteur sur le marché. A défaut d'avoir pu honorer votre demande d'investissement, en raison d'un nombre insuffisant de parts émises par l'Émetteur ou de la fermeture anticipée de la période de commercialisation par l'émetteur, dans le cadre d'un versement libre ou d'arbitrage, votre investissement sera effectué sur le (ou l'un des) fonds euros prévu(s) au contrat et dans le cadre d'un versement initial, votre investissement sera effectué sur l'un des supports monétaires présent au contrat.

Pour investir sur le support en unités de compte **M AMBITION 2**, il est recommandé que la date de terme de votre contrat soit égale ou supérieure à la date d'échéance du support précité.

**M AMBITION 2** n'est pas éligible dans le cadre des options de gestion de votre contrat (Rachats partiels programmés, Versements libres programmés, etc.).

Les sommes provenant du remboursement de **M AMBITION 2** seront investies sur l'un des supports monétaires présents au contrat à la date de remboursement.

Les frais de gestion prévus au contrat au titre de ce support en unités de compte peuvent être prélevés sur un autre support.



## Questionnaire

(à remplir obligatoirement)

Nous vous prions de répondre aux questions ci-dessous qui ont pour objet de s'assurer de votre bonne compréhension du fonctionnement de l'Instrument financier **M AMBITION 2**.

Votre investissement sur **M AMBITION 2** ne pourra être accepté qu'à la condition que vous ayez répondu correctement à l'ensemble des questions. A défaut de réponses exactes, dans le cadre d'un versement libre ou d'arbitrage, votre investissement sera effectué sur le (ou l'un des) fonds euros prévu(s) au contrat ; et dans le cadre d'un versement initial, votre investissement sera effectué sur l'un des supports monétaires présent au contrat.

**Question n° 1 :**

En nombre d'années, la durée d'investissement maximum de **M AMBITION 2** est-elle de 10 ans ? Oui  Non

**Question n° 2 :**

La valeur de **M AMBITION 2** est-elle garantie en cas de rachat avant l'arrivée à échéance ? Oui  Non

**Question n° 3 :**

**M AMBITION 2** présente-t-il un risque de perte en capital à l'échéance ? Oui  Non

**Question n° 4 :**

Est-ce que l'instrument financier **M AMBITION 2** a comme sous-jacent l'indice EURO iSTOXX ESG Performance 50 GR Decrement 45 ? Oui  Non

**Question n° 5 :**

**M AMBITION 2** peut-il faire l'objet d'un remboursement anticipé ? Oui  Non

**Question n° 6 :**

Portez-vous tout ou partie du risque de défaut de l'Émetteur ? Oui  Non

**Question n°7 :**

Cochez parmi les affirmations suivantes celle(s) qui est(sont) exacte(s) :

- 1- L'indice EURO iSTOXX ESG Performance 50 GR Decrement 45 est un indice composé de 50 valeurs européennes sélectionnées selon des critères ESG.
- 2- Les valeurs de l'indice sont pondérées selon leur capitalisation boursière flottante (avec un plafond de 10% par entreprise).
- 3- Si les dividendes distribués sont inférieurs au montant du prélèvement fixe de 45 points alors la performance de l'indice est pénalisée.
- 4- Si les dividendes distribués sont supérieurs au montant du prélèvement fixe de 45 points alors la performance de l'indice n'est pas pénalisée.
- 5- Sélection et pondération des valeurs de l'indice sont revues chaque trimestre.

Souscripteur :  
Co-souscripteur :  
Paraphe(s)



## Signature(s)

Le Souscripteur reconnaît avoir pris connaissance des dispositions des présentes et en accepte les termes. Il reconnaît avoir reçu et pris connaissance de la Documentation établie par l'Émetteur, présentant notamment les caractéristiques principales de « **M AMBITION 2** », ainsi que les avantages et inconvénients d'un investissement sur ce type d'instrument financier et des avertissements décrits dans celle-ci ainsi que de ses particularités de fonctionnement.

En cas de co-souscription, les stipulations prévues dans le présent avenant ainsi que l'ensemble des déclarations et engagements du Souscripteur, notamment les réponses apportées au questionnaire et la mention manuscrite figurant dans le pavé de signature, engagent de la même manière le Co-Souscripteur.

La « Documentation établie par l'Émetteur » s'entend :

- des Termes et Conditions indicatifs/définitifs

et/ou • du « Document d'Informations Clés pour l'Investisseur »  
et/ou • du Prospectus complet ou simplifié  
et/ou • de la Brochure commerciale  
et/ou • de la Note d'Information

Le Souscripteur déclare avoir été clairement informé qu'en investissant sur des supports en unités de compte, il prend à sa charge le risque lié à la variation des cours de chacune de celles qu'il a souscrites.

L'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leurs valeurs, celles-ci étant par nature sujettes à des fluctuations à la hausse ou à la baisse.

Le Souscripteur doit obligatoirement reproduire, ci-après, la mention suivante : « Je reconnais avoir reçu de mon Courtier la Documentation précitée. J'ai compris et accepte les risques liés à mon investissement. »

---

---

---

---

---

---

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
(en trois exemplaires originaux)

Souscripteur : \_\_\_\_\_

Co-Souscripteur : \_\_\_\_\_

Signature(s) du (des) Souscripteur (s) précédée(s) de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :

Les données personnelles du Souscripteur :

*Pour toute informations sur le traitement des données du Souscripteur et sur ses droits, Generali Vie l'invite à consulter l'annexe 1 « Information sur le traitement de vos données personnelles » figurant dans la Note d'information valant Conditions générales du contrat ou sur le site [www.generali.fr/donnees-personnelles/information-clientsEP](http://www.generali.fr/donnees-personnelles/information-clientsEP).*